VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Urbanisme / MO

Décision N° 50 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATION – PARCELLE COMMUNALE –BS136 LA LAUNE.

Convention d'occupation précaire d'un terrain communal à l'égard de Monsieur Marc Salvador Jean AURILIO
Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020

Vula délibération du 7 novembre 2019 relative aux modalités de mise à disposition des parcelles sises plaine de l'abbaye,

Vu la demande formulée par Monsieur Marc Salvador Jean AURILIO demeurant 10 boulevard Fréderic Mistral 30400 Villeneuve lez Avignon afin d'entreposer ses chevaux.

Considérant que la parcelle BS136 d'une superficie de 963m² située à la Plaine de l'Abbaye est libre de toute occupation et pourrait être mise à disposition de Monsieur Marc Salvador Jean AURILIO.

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur Marc Salvador Jean AURILIO à occuper la parcelle communale BS136 situé à la Plaine de l'Abbaye pour l'entreposage de chevaux du 5 avril 2024 au 5 avril 2025 pour un montant de 211.86€ par an,

Une convention d'occupation précaire d'un terrain communal réglant les modalités de cette mise à disposition sera signée avecl'intéressé.

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 26 mars 2025

Madame Le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250326-50-2025-AU
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025